

CHARTRE RESEAU D'ACCUEIL ET DE PREVENTION SOUFFRANCE ET TRAVAIL

Champ d'action :

Notre activité est centrée sur l'intervention individuelle, à la demande de la personne concernée.

Toute personne vivant une situation de travail difficile peut être reçue au réseau.

Les adhérents sont reçus dans les locaux de STRAP ou mis à disposition par des partenaires de STRAP.

Cette approche n'exclut pas la portée collective d'un travail de prévention réalisé en entretien individuel (soigner le travail à travers l'individu).

Les adhérents sont reçus individuellement. Ils ne peuvent être reçus avec un représentant du personnel.

Les membres de CSE peuvent être reçus individuellement dans le cadre de leurs difficultés d'exercice pouvant impacter leur santé, soit dans leur métier soit dans leurs missions de représentants du personnel présentant un pou.

Les professionnels ne reçoivent pas d'adhérents avec lesquels ils sont amenés travailler dans le cadre d'une autre activité, que ce soit dans le cadre d'un suivi santé/travail ou d'une intervention collective auprès de leur employeur.

Les professionnels n'acceptent pas d'intervention collective dans le milieu de travail en lien avec un adhérent reçu au réseau les professionnels n'acceptent pas d'intervention collective dans le périmètre de travail d'un adhérent qui est en cours de suivi

Le réseau n'assure pas les urgences médicopsychologiques.

S'il y a possibilité de transformer le travail et s'il y a demande d'entretien collectif initiée par plusieurs adhérents d'un même collectif de travail, un entretien collectif peut être organisé avec la participation des adhérents demandeurs et des professionnels qui les ont reçus, de préférence en pluridisciplinarité (juriste et médecin ou juriste et psychologue...).

Nous recevons donc collectivement des consultants d'abord vus individuellement, dans une optique de transformation sociale portant sur l'organisation du travail, même si cette dernière présente des contours flous au départ. Cette transformation est portée et conduite par eux-mêmes, et la suite à donner leur appartient.

L'entretien collectif en consultation (et notamment avec des représentants du personnel) vise à questionner le travail afin d'aider les consultants à penser leur situation et ses impasses, permettant d'ouvrir de nouvelles perspectives pour penser l'action. Ainsi, l'intentionnalité des questions posées n'est pas de construire une stratégie d'action pour eux dans l'entreprise (les consultants sont spectateurs ou assistés) mais d'aider les consultants à élaborer par eux-mêmes ce qui constituerait de nouvelles voies pour penser leur situation et leur capacité d'agir (les consultants sont acteurs).

Le réseau n'a pas pour vocation à intervenir en milieu de travail (entreprise publique, privée ou autres structures à la demande de celles-ci).

Pour ne pas se substituer aux structures existantes de contrôle, conseil et formation (notamment IPRP, CARSAT, structures privés), le réseau refusera toute demande :

- De formation notamment sur la thématique dite « des risques psychosociaux »
- D'intervention de type évaluation des risques
- D'intervention en urgence sur une situation collective
- De conseil en matière de prévention des risques

Les professionnels du réseau pourront répondre à un besoin d'information sur le fonctionnement de STRAP auprès d'autres professionnels de la santé au travail. (Exemple : assistantes sociales de la CPAM, préventeurs de la CARSAT, médecins du travail, médecins généralistes...)

Perspectives :

Le réseau envisage l'organisation de 2 réunions annuelles d'information dans les locaux de STRAP afin de communiquer sur le dispositif (objectif, fonctionnement...).